



Document d'Entrée en Relation

Le présent document d'entrée en relation vous est remis conformément aux dispositions de l'article 325-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il fournit les informations clefs sur notre cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine, nos activités et la réglementation applicable. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'ENTREPRISE

HD FINANCE, Représentée par Didier HENRION, Gérant.

SIREN : 501704977

APE : 6622Z

Siège social, adresse de correspondance : 32, Rue de Verdun, 57160 Châtel-Saint-Germain

Tél. +33(0)3 87 30 86 19

Mail. d.henrion@henrion-cgpi.com

Site web : www.henrion-cgpi.com

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Ces données sont recueillies, selon les cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime commun). Elles sont enregistrées dans un fichier automatisé par notre cabinet, conservées durant toute la durée de nos relations contractuelles, et à ce titre ne seront utilisées que pour les strictes finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Vous disposez sur celles-ci d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de portabilité conformément à la loi « informatique et libertés », en nous contactant aux coordonnées figurant sur le présent document.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Professionnels diplômés et expérimentés, nous vous accompagnons dans la gestion et l'optimisation de votre patrimoine :

- L'exercice de notre métier de façon indépendante de tout groupe bancaire ou d'assurance, c'est-à-dire en dehors de toute appartenance à une société financière, d'assurances ou de promotion immobilière, vous permet de bénéficier de conseils et de préconisations objectifs en adéquation avec vos attentes.
- Nous tiendrons compte de vos caractéristiques propres, de celles de votre famille, de votre situation économique et professionnelle, de votre aversion au risque, de votre histoire et de vos objectifs patrimoniaux.
- En fonction de ces derniers, nous optimisons les critères suivants :
 - ✓ Le couple rentabilité/risque :
La rentabilité sous forme de gains (en assurant une régularité et des montants suffisants), de plus-values latentes (fonction de l'augmentation de la valeur estimées des biens) et réalisées (lors des cessions) par rapport à la valeur d'investissement initiale.
 - ✓ Le risque mesuré par défaut par la volatilité de la valorisation de l'investissement et/ou par sa notation.
 - ✓ Les leviers financiers en fonction des taux d'intérêts du passif, des flux financiers négatifs liés à la forme de l'emprunt par rapport à la rentabilité des actifs financiers.
 - ✓ La transmission du patrimoine en fonction de la fiscalité et des risques familiaux, les flux financiers afin que vous puissiez faire face à vos besoins, vos obligations ou un imprévu.
- Nous sommes en mesure de coordonner ou travailler en collaboration avec une multitude d'intervenants spécialisés ; notaires, experts comptables, banquiers, assureurs, avocats fiscalistes, agents immobiliers et autres gestionnaires d'actifs.
- Attentifs à la réglementation, nous procédons à une veille juridique, fiscale, financière, économique et générale permanente afin de réactualiser nos solutions et d'adapter votre situation aux dernières évolutions. Dans cette même logique, nous nous engageons à un suivi de l'architecture et des composantes de votre patrimoine selon vos choix de vie.

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, banque et Finance (ORIAS) sous le n° 08040619 (cette information est vérifiable sous <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités suivantes, réglementées dont l'adhésion à l'ANACOFI est obligatoire :



▪ **CONSEILLER EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (CIF)**

Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI), elle-même agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF : 17, Place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02 / www.amf-france.org). Activité contrôlable par l'AMF. Niveau de conseil susceptible d'être fourni : non indépendant, au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

▪ **INTERMEDIAIRE EN ASSURANCE (IAS)**

Enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-COURTAGE, activité contrôlable par l'ACPR.

Catégorie B : non soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Niveau de conseil susceptible d'être fourni : 1.

▪ **AGENT IMMOBILIER**

Carte de Transaction Immobilière n° 57012018000034025 sans détention de fonds, délivrée par la CCI de Moselle.

Activité contrôlable par la DGCCRF.

▪ **COMPETENCE JURIDIQUE APPROPRIÉE (CJA)**

Conseil juridique et fiscal. Diplôme Universitaire Expert en Gestion de Patrimoine de 3^{ème} cycle, délivré par l'AUREP.

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances

Souscrites auprès de : CGPA, 125 rue de la Faisanderie, 75016 Paris

Numéros de police : RCPIP0066

Pour des montants de :	CIF	IAS	IMMO
Responsabilité Civile Professionnelle :	2 500 000€	8 000 000€	2 000 000€
Garantie financière :		115 000€	110 000€

*sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires



Notre cabinet s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Des partenaires sélectionnés en toute indépendance, selon des critères objectifs :

Gestion d'actifs

Produits concernés : SICAV (Sociétés d'investissement à capital variable), Investissement Socialement Responsable, FCP (Fonds communs de placements), Produits structurés, Comptes titres – PEA, ETF (trackers), SCPI (pierre papier), Capital investissement (FCPI/FIP), Capital investissement

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
123 VENTURE	Société de gestion	Convention de commercialisation	Commissions
ADEQUITY	Filiale de banque		
CALAO	Société de gestion		
Carmignac	Société de gestion		
DNCA	Société de gestion		
Eleva Capital	Société de gestion		
Erasmus Gestion	Société de gestion		
ERES Debory	Société de conseil et de gestion		
Fidelity	Société de gestion		
Financière de l'échiquier	Société de gestion		
INOCAP-INVESCO	Société de gestion		
LA FRANCAISE	Société de gestion		
M&G Investments	Société de gestion		
Mandarine	Société de gestion		
Moneta	Société de gestion		
ODDO	Société de gestion		
Sigma Gestion	Société de gestion		
TOBAM INVESTMENTS	Société de gestion		
Varenne Capital Partners	Société de gestion		

Assurance

Produits concernés : Assurances vie, Contrats de capitalisation, Plan Epargne Retraite, Epargne professionnelle (Madelin, PEE, PERCO, Article 83), Assurance emprunteur, IARD

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AG2R LA MONDIALE	Assureur	Convention de commercialisation	Commissions
Allianz	Assureur		
ALPTIS	Assureur		
Apicil	Assureur		
April	Assureur		
Assurances Henrion	Assureur		
AXA Thema	Assureur		
Cardif	Assureur		
CFDP Assurances	Assureur		
Cipres	Société de gestion de patrimoine et conseil financier		
Eres	Assureur		
Generali	Assureur		
Willis Towers Watson	Assureur		
Groupe Nortia Maxance	Courtier en assurances		
Intencial	Société de conseil et de gestion financière		
Metlife	Assureur		
Oradea Vie	Assureur		
Primonial	Société de gestion de patrimoine		
Satec	Courtier en assurance		
Skandia	Assureur		
SwissLife	Assureur		
UAF Patrimoine	Plateforme de distribution		
Unep	Association d'épargnants		
Vie Plus	Assureur		



Immobilier

Produits concernés : SCPI (pierre papier), Location meublée non professionnelle, Pinel, Habitation, Démembrement de propriété, Malraux, Monuments historiques, Déficit foncier

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Adim Est	Promoteur	Convention de commercialisation	Commissions
Blue Habitat	Promoteur		
Bouygues Immobilier	Promoteur		
Cerenicimo	Société de gestion immobilière		
Ciloger	Gestionnaire immobilier		
Domaine et Patrimoine	Promoteur et de gestionnaire patrimoine		
Edouard Denis	Promoteur		
European Homes	Promoteur		
Foncia	Agences immobilières		
Groupe CIR	Compagnie immobilière de restauration		
ICADE Promotion	Promoteur		
Izimmo	Conseiller immobilier		
Logineuf	Promoteur		
Nexity	Promoteur		
Nouvel Habitat	Promoteur		
Reference Pierre	Promoteur		
Vinci Immobilier	Promoteur		

Divers

Produits concernés : Girardin industriel, Bois et forêts, Vignobles

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ECOFIP	Société d'ingénierie financière	Convention de commercialisation	Commissions
France Valley	Société de gestion		
Inter Invest	Société de gestion		



MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN CIF

Chaque mission, ainsi que sa rémunération sont précisément définies et tarifées dans une lettre de mission dûment signée et pour laquelle un devis a été au préalable réalisé.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans le cadre de son activité de conseil en investissements financiers, HD FINANCE évalue un éventail large d'instruments financiers. Le conseil fourni repose sur une analyse du marché sans restriction quant au nombre de producteurs, émetteurs ou fournisseurs de produits financiers susceptibles d'être recommandés.

Les instruments financiers analysés peuvent notamment inclure : les contrats d'assurance-vie et de capitalisation, les plans d'épargne retraite (PER), les organismes de placement collectif (OPC/OPCVM/FIA), les titres financiers, les produits structurés, ainsi que les supports en unités de compte proposés par différents établissements partenaires sélectionnés selon des critères objectifs de qualité et d'adéquation aux besoins du client.

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IAS

En tant qu'intermédiaire, nous sommes rémunérés par une fraction des frais, d'entrée et de gestion, initialement prélevés par le promoteur du produit (à titre indicatif) :

De 0 à 50 000 €	4,5%
De 50 001 € à 75 000 €	4%
De 75 001 € à 100 000 €	3,5%
De 100 001 € à 150 000 €	3%
Au-delà de 150 000 €	2,5%

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL EN IMMOBILIER

Les honoraires sont fixés librement par le promoteur immobilier et plafonnés de 4% à 10% maximum.



CONDITIONS TARIFAIRES A TITRE INDICATIF

Honoraires de conseil	Tarif horaire de base	150HT/l'heure	180 € TTC
Assistance au placement financier	300 € HT		360 € TTC
Analyse de portefeuille	Tarif horaire de base	150HT/l'heure	180 € TTC
Bilan Patrimonial Simplifié	1 500 € HT		1 800 € TTC
Bilan Patrimonial Complet*	3 000 € HT		3 600 € TTC
Bilan Retraite	1 000 € HT		1 200 € TTC
Bilan Assurances	800 € HT		960 € TTC
Bilan Prévoyance	800 € HT		960 € TTC
Suivi annuel de patrimoine et produits financiers	650 € HT		780 € TTC
Aide Administratif – Déclaration ISF	500 € HT la 1 ^{ère} année		600 € TTC
Aide Administratif – Déclaration IR	A partir de 150 € HT/ an		180 € TTC
Suivi annuel d'information	A partir de 300 € HT/ an		360 € TTC

*satisfait ou partiellement remboursé (50%).

INFORMATION SUR LES COUTS ET FRAIS LIES POUR LE CONSEIL

Nature de la rémunération : ☐ Honoraires : Montant HT : Montant TTC :.... TVA : Veuillez préciser le calcul : Modalité de paiement : Date de 1^{er} paiement : ☐ Commission Montant HT : Montant TTC TVA	Le tableau de synthèse des offres possiblement proposés présente une description des modes de règlements en fonction des produits susceptibles de vous être préconisés
---	---

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connus les supports



MODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postale, mail ou téléphone aux coordonnées figurant sur le présent document.

TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

Article 325-23 du RGAMF et recommandation ACPR du 9 mai 2022

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 32 Rue de Verdun 57160 Châtel-Saint-Germain

Par tel/ fax : 03.87.30.86.19 ou par mail : contact@henrion-cgpi.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Ø Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Ø Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Saisir un médiateur :	
I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	Pour les activités d'assurance La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+médiateur
II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Nouveau : M. Rémi BOUCHEZ Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-médiateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	Pour les activités d'IOBSP et Immobilières¹ Médiation de la consommation - ANM Conso Nouveau : 25 Allée Rose Dieng Kuntz 75019 PARIS https://www.anm-conso.com/page-saisine.php

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.



VALEUR AJOUTÉE EXTERNE

Soucieux de l'optimisation et de la sécurisation de nos préconisations, nous avons choisi de nous entourer et de nous équiper :

- Base documentaire : **FIDROIT**
- Audit patrimonial : **BIG EXPERT**
- Logiciel d'intégration et de consolidation de comptes CRM : **O2S**
- Analystes de mesure des performances : **MORNINGSTAR, QUANTALYS PRO+, CITYWIRE**
- Agrégateur de comptes : **MONEYPITCH**

Fait en deux exemplaires, dont un pour chacun des Parties,

À _____ **le** _____

La Cliente :

Le Conseiller : HENRION Didier

Signatures clients :

Signature Conseiller :